VILLE DE PARIS | facil' familles

Formulaire de modification de prélèvement bancaire

23 juin 2023

☐ (*) J'atteste de disposer actuellement d'un mandat d'autorisation de prélèvement bancaire valide avec la Ville de Paris, et avoir demandé la mise en place d'un prélèvement pour l'ensemble de mes factures facil'familles.

☐ (*) Je confirme vouloir changer le compte bancaire à prélever, sans changer pour autant le nom du titulaire du compte bancaire :

N° de mon compte famille (*)(1) : _____

Nom(*)(2) : _____

Prénom(*) : _____

Adresse(*) : _____

Date d'effet demandée pour ce changement de compte prélèvement(3) : _____

Coordonnées bancaires(*) :

Numéro IBAN(*) : _____ _____ _____ _____ ____

BIC(*) : _____

Domiciliation(*) : _____

Attention : Seul le courrier/courriel de réponse que vous recevrez de facil'familles validera votre demande de modification de compte de prélèvement.

Pour rappel, les prélèvements sont effectués sur votre compte bancaire autour du 17 du mois après émission de votre avis de prélèvement

Ce formulaire est à renvoyer accompagner du RIB concerné à la mission facil'familles :

- via le formulaire de contact de Paris.fr (domaine « facil'familles » - thématique « Mise à jour de vos données » - sous-thématique « Prélèvement automatique ») ;
- ou a défaut par courrier postal à facil'familles – équipe prélèvement - 210 quai de Jemmapes 75010 PARIS.

(1) Ce numéro figure en haut à gauche de vos avis de prélèvement habituel.
(2) Vous êtes le titulaire du compte sur lequel le prélèvement sera arrêté ainsi que du nouveau compte sur lequel prélèvement va être mis en place.
(3) Une demande ne peut pas être pris en compte avant la génération du train de facturation du mois suivant.

(*) donnée ou coche obligatoire